



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Limiter les consommations :

Eteindre les lumières dans les pièces inoccupées.

Ne pas laisser les portes et fenêtres ouvertes dans les locaux chauffés ou climatisés.

Ne pas faire couler l'eau inutilement.

Limiter les consommations de papier.

Mettre les PC en veille prolongée si vous ne les utilisez pas. Eteignez-les au-delà de 2 heures d'inutilisation.

Respecter les consignes de tri de déchets de bureau

Utiliser la poubelle de tri pour les papiers non froissés ne contenant pas d'informations sensibles, les bouteilles plastiques (pas les gobelets), les canettes, les CD, les DVD.

Utiliser les conteneurs à piles présents dans les couloirs.

Limiter les déplacements en voiture sur le site.

Privilégier les déplacements à pied ou à vélo.

Le CNES est certifié 14 001.

Aidez-nous à diminuer son empreinte environnementale !



SITUATIONS D'URGENCE

En cas d'urgence (secours à la personne, incendie, explosion, déversements de produits chimiques ou hydrocarbures ...)

✓ Site de Toulouse

Depuis un poste fixe : **18**

Depuis un portable : **05 61 27 39 95**

✓ Site d'Aire sur l'Adour

Depuis un poste fixe : **18**

Depuis un portable : **05 58 71 40 40**



✓ Site d'Aussaguel

Depuis un poste fixe : **7 13 18**

Depuis un portable : **07 57 07 63 48**

Ou utilisez les téléphones d'urgence rouges présents dans les couloirs qui sont en contact direct avec le PC sécurité.

Evacuation



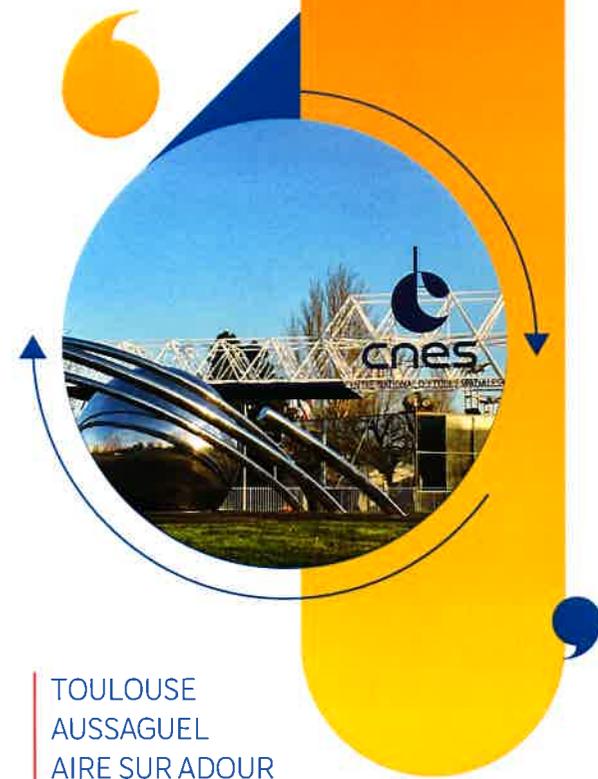
A l'audition du signal d'alarme, sortir immédiatement du bâtiment et rejoindre les points de rassemblement.

Ne pas utiliser les monte-charges et les ascenseurs.

Ne pas revenir sur vos pas.



CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ SANTÉ - SÉCURITÉ DU TRAVAIL PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



Bienvenue dans l'Établissement de Toulouse.

Afin de réaliser votre visite ou votre intervention dans les meilleures conditions de sécurité et de protection de l'environnement, merci de bien vouloir prendre connaissance des règles à respecter sur nos sites.



EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Vous devez obligatoirement :

Porter le badge de façon visible et permanente dans l'enceinte de l'établissement.

Prendre connaissance des consignes de sécurité affichées dans les bâtiments et les locaux à risques.

Vous ne devez pas :



Prendre des photos sauf si vous disposez d'une autorisation pour le faire.

Introduire de boissons alcoolisées ni de substances psychoactives.

Introduire, sauf autorisation, des produits chimiques dangereux.



Fumer ou « vapoter » à l'intérieur des bâtiments et à proximité des sas d'entrée.

Doc. de référence :

le règlement intérieur de l'établissement de Toulouse.



CIRCULATION & STATIONNEMENT

Le code de la route s'applique sur le site à tous les véhicules y compris les vélos et aux piétons.

La vitesse est limitée à 30km/h.



Attention particulière aux piétons et cyclistes qui sont plus vulnérables.

Le stationnement est interdit sur les espaces verts, les trottoirs et à proximité des escaliers.

Les accès aux bâtiments et aux poteaux d'incendie ainsi que les passages piétonniers doivent toujours être laissés libres.



**Consignes
de Sécurité**



TRAVAUX SUR LE SITE

Pour toute intervention dans le cadre de travaux sur le site, vous devez :

Respecter les dispositions du plan de prévention lorsque celui-ci a été établi.

Porter les équipements de protection individuels adaptés au risque.

Mettre les machines hors tension dès qu'elles ne sont plus utilisées .

Etre vigilant à la propreté du chantier (rangement, poussières...).

Maitriser les risques de pollution.

Trier vos déchets .

Limiter les nuisances (bruit, odeurs...).

Mettre les produits dangereux sur rétention.

Signaler les fuites (Tél.10).

Doc. de référence :

le plan de prévention et 2019 - Chantiers respectueux de l'environnement au CNES/CST - Engagement sur les bonnes pratiques.